



Rimouski, le 16 octobre 2006

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Madame,

Suite aux modifications apportées au projet du terminal méthanier Énergie Cacouna, le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire tient à vous transmettre ces quelques commentaires.

Présentation de l'organisme

La ZIP (Zone d'intervention prioritaire du Saint-Laurent) du Sud-de-l'Estuaire est un comité régional, sans but lucratif, voué à la réhabilitation et à la mise en valeur de l'estuaire du Saint-Laurent. L'équipe du comité se consacre à la promotion et soutient, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation, la réhabilitation des milieux perturbés et l'accessibilité au Saint-Laurent dans une perspective de développement durable. Le territoire de la ZIP du Sud-de-l'Estuaire couvre les huit MRC riveraines comprises entre Matane et Montmagny d'une part, les quatre MRC de la Côte-du-Sud (Rivière-du-Loup, Kamouraska, l'Islet et Montmagny) et d'autre part les quatre autres MRC qui couvrent le reste du territoire bas-laurentien (Basques, Rimouski, Mitis et Matane).

Le Programme ZIP de Saint-Laurent Vision 2000 a été créé afin d'impliquer les communautés riveraines et de leur permettre de participer activement à la restauration et à la protection du Saint-Laurent. Un des principaux objectifs de ce programme est de réaliser un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) dans le territoire du comité ZIP afin de lancer des pistes d'action et des projets concrets de réhabilitation, de protection et de mise en valeur du Saint-Laurent.

Analyse des impacts environnementaux du projet modifié

Nous avons examiné les modifications apportées au projet initial, notamment au niveau de la conception et de la construction des installations maritimes. Après analyse et consultations d'experts, nous réaffirmons l'ensemble de nos recommandations et notamment, nous demandons une période de restriction pour le chantier maritime, à savoir que de **façon**

impérative, les travaux de construction du port doivent éviter la période la plus fréquentée par les bélugas et les autres mammifères marins, soit du début juin à la fin septembre.

Le remplacement des caissons de palplanches par des pieux d'acier entraînera une augmentation importante des émissions sonores, notamment avec des pics de 219 dB lors du martelage. Bien que le martelage des pieux soit la source des bruits les plus potentiellement dangereux et perturbants pour la faune marine dont les bélugas, la flotte des équipements maritimes (4 remorqueurs, 3 barges multicatés, etc.) en opération jour et nuit générera des niveaux sonores aussi très préoccupants et engendra un stress continu pour les mammifères marins fréquentant ce secteur critique. Rappelons que ce secteur est situé à quelques kilomètres du parc marin du Saguenay—Saint-Laurent et qu'il se trouve également au cœur du projet de zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint-Laurent. De plus des bélugas femelles, gestantes ou accompagnées de jeunes veaux, fréquentent assidûment le secteur visé par ces travaux, à la même période de l'année où ceux-ci sont planifiés. À notre sens, les travaux prévus représentent une menace inacceptable pour cette espèce menacée de disparition. L'étendue de l'*insonification* entraînera très probablement le délaissement pendant toute la durée des travaux de cet habitat jusqu'à maintenant et en comparaison, très calme. Une réduction du recrutement pour cette espèce peu nombreuse aurait à coup sûr des conséquences graves. Ces risques doivent être évités.

Le comité a aussi pris connaissance des autres modifications apportées au projet. En ce moment, de par l'information disponible, il nous est difficile d'évaluer les impacts qu'auront les modifications prévues à l'aménagement de la falaise, à savoir l'aménagement d'une route au sommet d'un talus en bordure de celle-ci. À ce titre cependant, il est utile de réitérer **qu'il est fortement recommandé que tous les travaux de construction soient réalisés à l'extérieur de la période de nidification et d'élevage des espèces d'oiseaux identifiées dans l'aire d'étude, un site exceptionnellement riche et important pour les oiseaux dont plusieurs espèces au statut particulier.** Face aux modifications prévues, nous croyons qu'une attention particulière doit être portée à la colonie de guillemot à miroir pour que soient **identifiés les impacts du projet sur celle-ci (mortalité, abandon du site, etc.) afin de les minimiser.**

Conclusion

Quoiqu'il en soit, considérant la richesse exceptionnelle de la biodiversité observée dans l'aire d'étude du projet, particulièrement au niveau des mammifères marins et des fortes populations de faune aviaire, et considérant la présence de plusieurs espèces de cétacés et d'oiseaux en situation de précarité ainsi que de la proximité d'habitats essentiels pour ces espèces, le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire recommande que le site de Gros-Cacouna ne soit pas retenu comme site propice à l'installation d'une activité industrielle telle la construction d'un port méthanier.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos commentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Françoise Bruaux
Directrice générale